

Fiducie privée de titres à revenu fixe de base canadiens CI - Série I 23 juin 2023

Le présent document contient des renseignements essentiels sur la Fiducie privée de titres à revenu fixe de base canadiens CI (le « mandat »). Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du mandat. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion mondiale d'actifs CI au 1-800-792-9355 ou à l'adresse servicefrancais@ci.com, ou visitez le www.ci.com/fr/.

Avant d'investir dans un mandat, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respectez votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code(s) du fonds :	CA 55119	Gestionnaire du fonds :	Gestion mondiale d'actifs CI
Date de création de la série :	14 novembre 2016	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion mondiale d'actifs CI
Valeur totale du fonds au 28 avril 2023 :	162,21 millions \$	Distributions :	Revenu et gains en capital (s'il y a lieu), chaque décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires, à moins que vous ne demandiez de les recevoir en espèces.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,01 %	Placement minimal :	négociable

Dans quoi le fonds investit-il?

La Fiducie privée de titres à revenu fixe de base canadiens CI cherche à procurer un revenu et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres à revenu fixe de qualité et d'autres titres de créance canadiens.

Le mandat peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

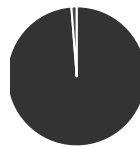
Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du mandat au 28 avril 2023. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 28 avril 2023)

1. Province de l'Ontario, 3,65 %, 2 juin 2033	4,0 %
2. Gouvernement du Canada, 3 %, 1er novembre 2024	3,1 %
3. Gouvernement du Canada, 1,25 %, 1er juin 2030	3,1 %
4. Province de l'Ontario, 3,75 %, 2 juin 2032	2,9 %
5. Gouvernement du Canada, 1,5 %, 1er mai 2024	2,7 %
6. Gouvernement du Canada, 0,5 %, 1er septembre 2025	2,6 %
7. Gouvernement du Canada, 3,5 %, 1er décembre 2045	2,0 %
8. Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 0,95 %, 15 juin 2025	2,0 %
9. Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 1,95 %, 15 décembre 2025	2,0 %
10. Province de l'Ontario, 4,65 %, 2 juin 2041	1,8 %
Pourcentage total des dix principaux placements	26,2 %
Nombre total de placements	302

Répartition des placements (au 28 avril 2023)

● Revenu fixe	98,8 %
● Espèces et équivalents	1,2 %



Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du mandat peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un mandat est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des mandats très volatils varie beaucoup. Ces mandats peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement plus élevé. Le rendement des mandats peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces mandats risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Gestion mondiale d'actifs CI estime que le niveau de volatilité de ce mandat est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du mandat d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du mandat et peut changer avec le temps. Un mandat dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du mandat, consultez la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? » dans le prospectus simplifié du mandat.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds communs de placement, ce mandat n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

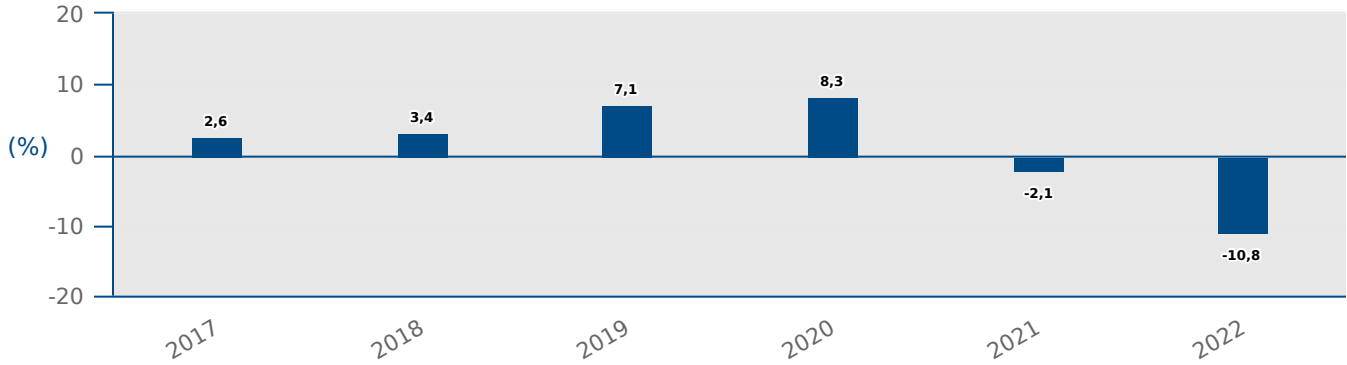
Fiducie privée de titres à revenu fixe de base canadiens CI - Série I

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des titres de série I du mandat au cours de la dernière année civile des 6 dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du mandat.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement annuel des titres de série I du mandat au cours des 6 dernières années. Le mandat a perdu de la valeur pendant 2 de ces 6 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce mandat dans le passé mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des titres de série I du fonds sur 3 mois au cours des 6 dernières années civiles. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de cette période
Meilleur rendement	5,8 %	30 juin 2020	Votre placement aurait augmenté à 1 058 \$.
Pire rendement	-6,8 %	30 avril 2022	Votre placement aurait chuté à 932 \$.

Rendement moyen

Au 28 avril 2023, le placement d'une personne qui a investi 1 000 \$ dans des titres de série I du mandat à sa création vaut 1 118 \$, soit un taux de rendement annuel composé de 1,7 %.

À qui ce fonds est-il destiné?

Ce fonds pourrait vous convenir si vous :

- êtes disposé à accepter un niveau de risque faible
- cherchez à obtenir un revenu et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme
- prévoyez conserver votre placement à long terme

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un mandat. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le mandat dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt. Si vous détenez le mandat dans un compte non enregistré, les distributions du mandat s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Fiducie privée de titres à revenu fixe de base canadiens CI - Série I

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de série I du mandat. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un mandat à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les mandats et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ne sont payables lorsque vous détenez des titres de série I du mandat.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série.

Au 31 mars 2023, les frais des titres de série I du mandat s'élevaient à 0,01 % de sa valeur, ce qui correspond à 0,10 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit de certains frais du fonds de la série.	0,01 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du mandat.	0,00 %
Frais du fonds	0,01 %

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à la société de votre représentant lorsque vous détenez des titres de série I du mandat.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des titres du mandat.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Des frais pouvant atteindre 2,00 % de la valeur des titres que vous vendez ou échangez, si nous établissons que vous avez effectué des opérations à court terme inappropriées. Ces frais sont remis au mandat.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut demander jusqu'à 2,00 % de la valeur des titres que vous échangez contre des titres d'un autre fonds que nous gérons.
Frais en cas de chèque sans provision	Si un paiement est refusé par votre banque pour quelque raison que ce soit, nous vous réclamerons des frais de 25 \$.
Frais de gestion de la série I	Vous payez directement à nous des frais de gestion pouvant atteindre 0,50 % de la valeur de votre placement dans les titres de série I du mandat. Si la valeur de votre placement devient inférieure au placement minimal requis pour cette série de titres, des frais supplémentaires de 0,15 % par année pourraient s'appliquer.
Frais de service de la série I	Vous pourriez devoir payer directement des frais de service de série I négociés entre vous et votre représentant (agissant pour le compte de sa société) et perçus par un rachat mensuel par nous, au nom de la société de votre représentant, des titres de votre compte correspondant au montant des frais de service. Il n'y a aucuns frais de rachat payables à l'égard de ces rachats. Les frais de service de série I ne doivent pas être supérieurs à 1,25 % par année de la valeur liquidative des titres de la série I du mandat que vous détenez dans votre compte.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du mandat, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion mondiale d'actifs CI. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du mandat.

Gestion mondiale d'actifs CI

15, rue York 2^e étage
Toronto (ON) Canada
M5J 0A3

Tél. : 1-800-792-9355
servicefrancais@ci.com
www.ci.com/fr/

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

Gestion mondiale d'actifs CI est une dénomination commerciale enregistrée de CI Investments Inc.